

**Procès-verbal approuvé  
Séance régulière du Conseil d'établissement  
Le mardi 17 décembre 2019 à 19h  
Local d'anglais de l'école**

|   |  |
|---|--|
| <p><b>Étaient présents:</b></p> <p>Mme Isabelle Lacombe, directrice<br/>Mme Yolaine Lavoie, enseignante<br/>Mme Annie Masson, enseignante<br/>Mme Fatima Tedjini, service de garde<br/>Mme Valérie Allaire, personnel de soutien<br/>Mme Josée Boudreault, parent<br/>M. Jean Francœur, parent<br/>Mme Josal Kadri, parent<br/>Mme Caroline Robert, parent<br/>Mme Julie Vallée, parent<br/>M. Ludovic Lascelles, parent (membre substitut)</p> | <p><b>Étaient absents:</b></p> <p>Mme Andrée-Anne Goudreau, directrice adjointe<br/>Mme Marie-Josée Truchon, commissaire</p> |
|---|--|

## 1. OUVERTURE

### 1.1. Mot de bienvenue

Isabelle Lacombe constate le quorum et souhaite la bienvenue à tous. La rencontre est ouverte à 19h10. Les présences sont indiquées dans le tableau ci-dessus.

### 1.2. Adoption de l'ordre du jour

Les membres prennent connaissance de l'ordre du jour soumis par Isabelle Lacombe. Il est proposé de traiter du point 4.5 après le point 2.

|                        |  |
|------------------------|--|
| <b>C.E.-2019-20-23</b> | <b>Il est proposé et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.</b> |
|------------------------|--|

### 1.3. Approbation du procès-verbal du 5 novembre 2019

Les membres prennent ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion du 5 novembre 2019 transmis par courriel. Isabelle Lacombe souligne un ajustement à apporter au point 1.4.3.

|                        |  |
|------------------------|--|
| <b>C.E.-2019-20-24</b> | <b>Il est proposé et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la réunion du 5 novembre 2019 tel que modifié.</b> |
|------------------------|--|

## **1.4. Suivi au procès-verbal du 5 novembre 2019**

Isabelle Lacombe réalise le suivi de différents sujets abordés lors de la réunion du 5 novembre 2019 :

- Concernant la préparation d'un document portant sur les réflexions menées depuis 2010 dans le dossier de l'apprentissage intensif de l'anglais (point 3.6), elle fait état des démarches réalisées et souligne son intention de poursuivre le travail. Des membres mentionnent des éléments d'intérêt à couvrir.
- Au sujet de l'organisation de conférences pour les parents (point 3.7), elle indique que conjointement avec la direction de l'école Saint-Mathieu, deux conférenciers ont été retenus, soit Paule Lévesque le 29 janvier et Jimmy Pelletier le 18 février 2020. Des fonds demeureront disponibles pour organiser une troisième conférence.
- Relativement au temps alloué aux repas au service de garde (point 5), elle explique qu'un groupe dîne dorénavant dans une classe, et qu'un second groupe devrait faire de même en janvier 2020.

## **2. INTERVENTION DU PUBLIC**

Une personne du public mentionne qu'elle a assisté à la récente assemblée publique de la commission scolaire sur la redélimitation des aires de desserte. Compte tenu qu'elle réside dans le secteur qui, selon la proposition, serait réattribué à l'école Des Sources et qu'elle a deux enfants qui fréquentent actuellement l'école Filteau, elle fait part de son souhait que la décision qui sera prise assure une stabilité aux enfants concernés et qu'elle prenne en considération la fratrie dans la mise en place de mesures transitoires. Elle souligne également son appréciation de l'école Filteau et de son personnel, mais mentionne que l'implantation de l'apprentissage intensif de l'anglais serait à son avis un élément positif.

## **3. DÉCISION ET DISCUSSION**

### **3.1. Présentation du budget révisé de l'école (document remis sur place)**

Isabelle Lacombe présente aux membres un tableau révisé des prévisions budgétaires 2019-2020. Elle passe en revue les différents postes budgétaires dans lesquels des ajustements ont été apportés.

### **3.2. Consultation de la Commission scolaire**

#### **3.2.1. Liste des écoles et des centres en opération et leur aire de desserte pour 2020-2021**

Les membres qui ont assisté à l'assemblée publique tenue par la commission scolaire le 3 décembre concernant la redélimitation des aires de desserte relatent qu'une centaine de personnes étaient présentes et rapportent les principales préoccupations soulevées à cette occasion. Les membres discutent de la teneur de l'avis que doit fournir le Conseil d'établissement dans ce dossier.

ATTENDU QUE la commission scolaire des Découvreurs a demandé l'opinion du Conseil d'établissement sur un projet de modification des aires de desserte touchant le territoire de l'école Filteau et a tenu une assemblée publique d'information sur ce sujet le 3 décembre dernier.

ATTENDU QUE le projet de modification d'aire de desserte verrait le secteur Faubourg du Cap être dorénavant rattaché à l'école des Sources plutôt qu'à l'école Filteau;

ATTENDU QU'une centaine de parents des écoles concernées par le projet de modification d'aires de desserte se sont déplacés et un grand nombre se sont exprimés lors de l'assemblée publique, dont plusieurs parents vivant sur le territoire de l'aire de desserte actuelle de l'école Filteau.

ATTENDU QUE lors de l'assemblée publique, les représentants de la Commission scolaire ont expliqué avoir basé leur proposition sur un besoin de rééquilibrage des bassins d'élèves découlant de l'implantation d'un nouveau développement domiciliaire dans l'aire de desserte de l'école Filteau et d'une volonté d'in-

culquer des saines habitudes de vie aux enfants en permettant à davantage d'enfants de se rendre à l'école à pied;

ATTENDU QUE lors de la rencontre du 3 décembre, la Commission scolaire a créé un fort mécontentement chez les parents présents en ne présentant aucun chiffre, aucune analyse ou aucun scénario alternatif en appui à son projet et n'a pas été en mesure de fournir des réponses à plusieurs questions posées;

ATTENDU QUE plusieurs parents du secteur Faubourg du Cap ont manifesté le désir que leurs enfants fréquentent l'école des Sources (plutôt que Filteau) et qu'à l'inverse plusieurs parents du même secteur ont souhaité que leurs enfants poursuivent leurs études à l'école Filteau.

ATTENDU QU'unaniment les parents de tous les secteurs ont souhaité qu'un enfant ayant déjà débuté ses études dans une école visée par les modifications puisse, s'il le désire, y rester jusqu'à la fin de son primaire dans le but d'assurer un environnement stable et propice à son développement.

ATTENDU QU'unaniment les parents ont également souligné le principe de « fratrie » et fait valoir que les enfants d'une même famille ne fréquentant pas encore l'école devraient avoir la garantie de pouvoir fréquenter la même école que leurs frères/sœurs aîné(e)s.

ATTENDU QUE le directeur général de la Commission scolaire a mentionné qu'il serait facile de garantir le transport scolaire pour tous les enfants advenant le cas où des mesures transitoires étaient décrétées.

ATTENDU QUE les représentants de la Commission scolaire présents à l'assemblée publique n'ont pas voulu s'engager à garantir que des mesures transitoires seraient prises pour les enfants ayant déjà commencé à fréquenter une école visée par les modifications ou leur fratrie plus jeune, préférant renvoyer cette décision à la réunion du Conseil des commissaires du 28 janvier 2020.

ATTENDU QU'il a été amené que les commissaires pourraient décider de modifier autrement les territoires de desserte lors de leur réunion du 28 janvier 2020 que ce qui a été annoncé publiquement, faisant en sorte que des familles pourraient être affectées par une décision qui ne leur a jamais été présentée et pour laquelle on ne leur donnerait pas le droit de s'exprimer dans un délai légitime et raisonnable.

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| <p><b>C.E.-2019-20-25</b></p> | <p><b>Il est proposé et résolu unanimement que le Conseil d'établissement de l'école d'éducation internationale Filteau se prononce en faveur du projet de modification de son aire de desserte conditionnellement à ce que les points suivants soient intégrés au projet:</b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. La Commission scolaire doit garantir des mesures de transition assurant que tout enfant ayant commencé son programme scolaire dans une école puisse terminer, s'il le désire, son parcours primaire à cette même école et cela, peu importe si cette école est encore celle de son aire de desserte après la modification;</li><li>2. La Commission scolaire doit garantir les mêmes mesures de transition mentionnées au point 1 à tous les membres d'une fratrie n'étant pas encore en âge de fréquenter l'école, mais nés avant la date d'entrée en vigueur du changement d'aire de desserte ;</li><li>3. La Commission scolaire doit garantir le transport scolaire pendant tout le temps des mesures transitoires aux enfants visés par les points 1 et 2 soit vers leur « ancienne » école, soit vers leur « nouvelle » école de desserte.</li><li>4. La Commission scolaire doit s'assurer auprès des autorités compétentes qu'un cadre sécuritaire (dénéigement, éclairage, etc.) soit mis en place pour les élèves devant emprunter des passerelles piétonnières, et ce, afin de réellement démontrer sa volonté de permettre aux enfants de se rendre à pied à leur école de desserte.</li><li>5. Dans le présent dossier, la Commission scolaire et le Conseil des commissaires ne doivent pas modifier de quelque autre façon que ce soit les aires de desserte autrement que de la façon dont il a été publiquement question lors de l'assemblée du 3 décembre 2019. En ce sens, le seul secteur touché en ce qui concerne l'école Filteau doit demeurer le secteur du Faubourg du Cap.</li></ol> <p>Le Conseil d'établissement précise que la présente résolution n'exprime sa position qu'en ce qui concerne l'aire de desserte de l'École d'éducation internationale Filteau. En aucun cas son avis ne doit être considéré comme un appui à des modifications d'aires de desserte visant d'autres écoles de la Commission scolaire.</p> |
|-------------------------------|---|

### **3.2.2. Présentation du cadre d'organisation des services éducatifs**

Isabelle Lacombe mentionne qu'elle avait transmis le document, qui n'a pas à faire l'objet de décision, en vue de la rencontre du Conseil d'établissement du 5 novembre. Comme convenu lors de cette rencontre, elle passe en revue le document, explique la portée de ses différentes sections et met en lumière les changements qui y ont été apportés depuis la précédente version.

## **4. INFORMATION**

### **4.1. Informations d'élaboration de la grille-matières**

Isabelle Lacombe explique que lors de la prochaine rencontre du Conseil d'établissement, la grille-matières 2020-2021 sera déposée pour approbation. Elle mentionne que le document, qui aura au préalable été soumis au Comité participatif des enseignements, doit avoir été approuvé par le Conseil au plus tard le 31 mars, et que le Conseil d'établissement pourrait refuser la proposition formulée mais qu'il ne peut y apporter lui-même des ajustements. Isabelle Lacombe souligne que la grille-matières doit être cohérente avec les orientations du projet éducatif, en vigueur jusqu'en 2022, et être conforme aux directives fournies par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

### **4.2. Présentation de l'offre de services des cours parascolaires pour la session d'hiver**

Isabelle Lacombe présente aux participants l'offre de cours parascolaires élaborée pour l'hiver 2020, incluant l'offre d'ateliers d'anglais qui seraient offerts par la monitrice de langues. Les participants discutent des modalités d'inscription applicables aux ateliers d'anglais, compte tenu de la popularité de ceux-ci. Il est convenu de prévoir une attribution des places par tirage et d'offrir en priorité les ateliers aux élèves qui n'ont pas pu s'inscrire à l'automne.

### **4.3. Rapport de la présidente du Conseil d'établissement et correspondance reçue**

Caroline Robert mentionne qu'elle n'a reçu aucune correspondance.

### **4.4. Rapport de la direction**

Isabelle Lacombe présente son rapport qui traite des points suivants:

- Le Projet partage a permis d'amasser une quantité importante de denrées non périssables qui ont été remises à la Saint-Vincent-de-Paul;
- La vente de jouets organisée par les classes de 4<sup>e</sup> année a permis d'amasser 600\$;
- Le projet Milieu sain et sécuritaire sur la cour, réalisé en collaboration avec le CIUSSS, a fait l'objet d'un bilan et des améliorations ont été apportées à la surveillance dans la cour;
- L'activité Jouer en sagesse aura lieu le 19 décembre;
- Le 19 décembre, un petit réveillon est organisé et se terminera à 17h45, tandis que le 20 décembre des activités sont prévues en matinée avec une fin des classes à 10h15;
- La comptabilisation des contributions facultatives réalisées par les parents est en cours, le bilan pourra être présenté à la prochaine rencontre.

#### 4.5. Rapport du représentant au comité de parents

Caroline Robert explique qu'elle a assisté à la rencontre du 12 décembre du Comité de parents en remplacement de Mmes Kadri et Vallée et fait part des sujets suivants abordés lors de cette rencontre:

- Les inscriptions sont en cours pour une formation prévue le 23 janvier 2020 qui s'adresse aux parents membres des conseils d'établissement;
- La Ville de Québec tient jusqu'à la fin janvier 2020 une consultation publique sur sa nouvelle stratégie de sécurité routière et le Comité de parents prévoit présenter un mémoire;
- Le Comité a choisi de s'abstenir de se prononcer sur la proposition de redélimitation des aires de desserte, tout en indiquant à la Commission scolaire que la décision prise devrait tenir compte des éléments suivants: prévoir des mesures en appui à l'orientation de favoriser le transport actif; assurer la pérennité des solutions retenues; offrir une protection aux élèves des secteurs visés et maintenir l'offre de transport scolaire à leur endroit.

Josal Kadri mentionne qu'elle a assisté à la rencontre du 12 novembre du comité et indique que le projet de politique sur l'alcool et les drogues y a notamment été abordé. Elle souligne que la rencontre lui a également permis d'apprécier l'excellent climat de collaboration qu'on retrouve à l'école.

Les membres conviennent de profiter de l'occasion de la consultation de la Ville de Québec sur la sécurité routière pour faire part de préoccupations relatives à l'école. Isabelle Lacombe préparera un document auquel tous pourront contribuer d'ici le 13 janvier 2020. Par la suite, Caroline Robert préparera une compilation qui sera soumise à tous pour approbation avant d'être transmise à la ville au plus tard le 31 janvier.

|                 |  |
|-----------------|--|
| C.E.-2019-20-26 | <b>Il est proposé et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la réunion du 5 novembre 2019 tel que modifié.</b> |
|-----------------|--|

#### 4.6. Rapport du trésorier

Josée Boudreault indique que la seule dépense réalisée depuis la dernière rencontre est celle du repas. Isabelle Lacombe mentionne que le projet de mosaïques pour lequel le Conseil d'établissement a réservé un montant de 950\$ sera réalisé le 17 février prochain.

#### 4.7. Rapport de la Fondation

Isabelle Lacombe mentionne les points suivants:

- La vente de bûches et de fromages a généré environ 3900\$ de profits, soit davantage que l'an dernier;
- La Fondation a accepté de financer les neuf projets présentés par les enseignants à l'automne;
- La Fondation prévoit contribuer financièrement à deux projets de l'école, soit celui des mosaïques et celui des corridors actifs pour les récréations intérieures.
- Un projet de course parents-enfants est en élaboration pour le mois de mai 2020. S'il y a un engouement, un événement de plus grande ampleur pourrait être envisagé l'année suivante.

#### 4.8. Rapport de la commissaire

Aucun rapport n'est présenté, la commissaire est absente.

## **5. AUTRES SUJETS**

Aucun sujet n'est abordé.

## **6. FERMETURE**

### **6.1. Date de la prochaine rencontre**

Isabelle Lacombe rappelle que la prochaine rencontre est prévue le 4 février 2020 à 19h.

### **6.2. Levée de la réunion**

La réunion est levée à 21h45, tous les points à l'ordre du jour ayant été couverts.

---

Mme Caroline Robert  
Présidente et secrétaire